

-----Bulletin électronique de liaison -----

Sorties des animaux : Désinfection des bâtiments

La désinfection des bâtiments est une étape importante dans le contrôle des maladies infectieuses susceptibles d'affecter les performances d'une exploitation. Effectuée régulièrement, elle contribue à réduire la pression infectieuse exercée sur les animaux par les bactéries, les virus, les moisissures et les parasites présents dans leur environnement.

L'élevage, qu'il soit bovin, porcin, volailles ou autres, est quasi-systématiquement associé à la présence des animaux dans des bâtiments à un moment ou l'autre de leur vie. Cela entraîne la concentration sur les murs et le sol de micro-organismes provenant des fèces et des sécrétions des animaux. Certains de ces microbes sont pathogènes. Il s'agit d'une menace permanente qu'il est nécessaire de maîtriser. Les bactéries, virus et parasites sont capables de résister longtemps dans l'environnement. Pire, pour la plupart des germes, cette résistance se trouve augmentée s'ils sont protégés par des matières organiques (sang, matières fécales même sèches). En élevage bovin, dans un local non nettoyé et non désinfecté, les germes responsables des différentes maladies rencontrées au cours d'un hiver vont persister et ainsi contaminer de nouveau les animaux dès l'automne suivant.

La matière active, les précautions d'emploi et l'homologation du produit doivent être clairement indiqués. Pour les bâtiments d'élevage, les principaux critères sont :

- *un large spectre (bactéricide, virucide, fongicide) ;*
- *un produit non toxique pour l'homme et les animaux et non corrosif pour le matériel ;*
- *une bonne rémanence (qui dure dans le temps) et être biodégradable.*

Les étapes pour réaliser une désinfection efficace

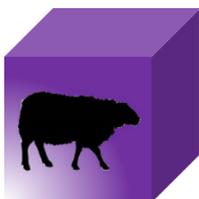
Il est important de comprendre que la désinfection ne se résume pas à la simple application d'un désinfectant ; elle doit toujours être associée à un nettoyage approfondi. Pour être efficaces, les opérations de nettoyage et de désinfection doivent être effectuées en six phases successives :

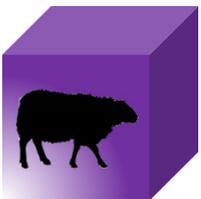
- ✓ le dépoussiérage
- ✓ le nettoyage
- ✓ le trempage
- ✓ le décapage
- ✓ la désinfection proprement dite
- ✓ le vide sanitaire. Ce dernier peut être suivi d'une seconde désinfection complémentaire.

La maîtrise des différentes étapes du protocole et des méthodes de contrôle conditionne l'efficacité et le coût du nettoyage-désinfection.

Les animaux doivent être bien entendu absents de l'étable.

A l'issue de la désinfection, un vide sanitaire d'un mois est fortement conseillé ainsi qu'un paillage abondant 3 semaines avant l'entrée des animaux pour réapporter une vie microbienne.





Evacuer le fumier et le lisier



- Vider complètement le bâtiment
- Enlever la litière et le fumier en limitant les risques de contamination d'une autre partie de l'exploitation

Décaper à haute pression la totalité du bâtiment (sol, mur, barrière).

La plupart des désinfectants perdent toute leur efficacité en présence de matière organique.

- Le trempage facilite le décapage et en diminue la durée
- Il faut le réaliser à l'aide d'un jet, d'un tuyau d'eau ou d'un toumiquet d'arrosage



- Un bon décapage est la base d'une désinfection efficace
- Décaper les parois et le sol à la brosse métallique et de préférence avec un jet à haute pression : 30 à 40 kg/cm²

Utiliser un pulvérisateur adapté pour désinfecter finement sans ruissellement. On compte un litre de solution désinfectante pour 5 m².

- La pulvérisation du désinfectant se fait avec un jet à basse pression : 5 à 10 kg/cm²



Réaliser un vide sanitaire. L'idéal serait 1 mois, mais mieux vaut 8 jours que rien du tout.



Source GDS Rhône Alpes

Rappelons que la désinfection des bâtiments n'est qu'un des aspects du contrôle des organismes pathogènes en élevage : **vide sanitaire, désinsectisation, dératissage et nettoyage / désinfection des canalisations d'eau la complètent.**



L'Arthrite Encéphalite Virale Caprine (CAEV)

Signes cliniques

Il s'agit de la première cause de réforme chez les chèvres ; cette maladie virale se caractérise par :

- ⇒ Des arthrites chroniques et permanentes (chez les animaux de plus de 4 mois) : toutes les articulations peuvent être atteintes, engendrant de simples boiteries à l'immobilisation de l'animal en position couchée. La taille du "gros genou" est un index clinique permettant de mettre en évidence ce phénomène.
- ⇒ Des mammites (qui n'entraînent pas de modification apparente de l'aspect du lait, contrairement aux mammites bactériennes) : on distinguera la mammite aiguë ("pis de bois", surtout chez les primipares au moment de la mise-bas) et la mammite chronique (induration atteignant une partie de la demi-mamelle).

D'autres symptômes, plus rares :

- ⇒ Pneumonie chronique chez les adultes
- ⇒ Paralysie ascendante chez les jeunes, à partir de 3 - 4 mois

Seul environ un tiers des animaux infectés développent les symptômes (forme latente ne s'exprimant qu'en conditions de stress, etc). Cependant, une primipare qui exprime une arthrite sévère ne produit que deux tiers de son potentiel laitier.

Il n'existe ni de traitement ni de vaccin contre le CAEV.

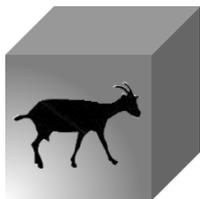
Contamination et virulence

Chez les jeunes, la contamination s'effectue par le colostrum ou le sang (cas particulier de transmission intra-utérine dans le cas de maladies provoquant une altération de l'intégrité de la barrière placentaire, comme les maladies abortives). La contamination s'effectue ainsi principalement à la mise bas, par léchage de la mère, lors de la première tétée, et à tout moment par contact direct avec d'autres animaux contaminés ou par l'intermédiaire d'un matériel d'injection collectif.

Chez les adultes, la transmission s'effectue lors de la traite, par le phénomène d'impact (entrées d'air dans les manchons, ce qui provoque une remontée à très grande vitesse dans les mamelles de gouttelettes de lait étant restées dans les manchons ou la griffe)
Le sperme n'est a priori pas contaminant.

QUALIFICATION "OFFICIELLEMENT INDEMNÉ DE CAEV"

La qualification "officiellement indemne de CAEV" s'obtient en l'absence de cas cliniques de CAEV depuis au moins 3 ans, et à l'issue de 2 contrôles sérologiques entièrement négatifs sur tous les animaux âgés de plus de 12 mois, ces 2 contrôles étant espacés de 6 à 12 mois. Son maintien est assuré grâce à un contrôle sérologique annuel négatif d'une partie des animaux (boucs, 25% des chèvres âgées de plus de 12 mois, animaux introduits).



SECTION CAPRINE

L'Arthrite Encéphalite Virale Caprine

LA PREVENTION DU CAEV

Chez les jeunes

La séparation de la mère doit être immédiate à la mise bas. Ne pas faire lécher. Ne pas laisser téter. Favoriser par contre le bouchonnage et séchage, la désinfection du cordon, etc. La transmission au chevreau s'effectuant principalement par le colostrum et le lait, ces derniers doivent être thermisés (= chauffés à 56° C pendant une heure) et manipulés avec une hygiène stricte pour éviter ce problème (sauf si le lait en poudre est donné directement après la prise colostrale). Le traitement thermique est de **56°C** (plus ou moins 2°C) pendant une heure, avec agitateur et thermostat (ou un thermiseur correctement réglé). Il permet d'inactiver le virus en préservant les capacités immunitaires du colostrum. De même, il faut éviter les traumatismes des membres chez les jeunes (attraper les animaux par les pattes, pendre les chevreaux à la naissance par les pattes arrières, ...)

Chez les adultes

Pour les élevages en processus d'éradication ou qualifiés indemne, la réglementation précise que seuls des animaux provenant d'élevage qualifiés indemnes peuvent être introduits dans ces élevages. Pour les autres élevages, il convient de faire attention de manière générale aux symptômes cliniques lors de toute introduction.

La séroconversion d'une chèvre adulte pouvant être due à une nouvelle contamination ou un stress (révélant une ancienne contamination), des mesures d'hygiène sont à respecter au niveau du matériel sanitaire (seringues, ...), mais aussi de l'organisation du chantier de traite (faire passer les jeunes a priori non contaminés avant les autres, éviter les entrées d'air dans les manchons en cours de traite, etc)

Certaines précautions permettent de limiter l'infection des nouveaux animaux et l'apparition des signes cliniques chez les animaux infectés :

- Bon entretien de la machine à traire / Contrôle annuel agréé
- Changement des manchons au moins une fois par an, lavage complet matin et soir
- Bonnes pratiques de traite
- Utilisation de matériel d'injection à usage unique (désinfection soignée du matériel de tatouage, bouclage)
- Limiter les fatigues articulaires (conditions de logement des animaux)

Source GDS Centre





SECTION APICOLE

Mobilisation participative nationale contre le fléau *Varroa destructor*.

Comptage varroa. Enquête sur les pratiques de lutte.

Rendez-vous sur la plateforme sanitaire des GDS

<https://www.sante-animale.com/apiculture/>

Apiculteurs, n'attendez pas la fin de l'été pour découvrir l'ampleur des dégâts, il est alors déjà trop tard !

La fin de l'été est la période critique où les populations d'abeilles chutent, en parallèle de la production d'abeilles d'hiver qui assureront la survie de la colonie durant la mauvaise saison. Le nombre de *Varroa* à cet instant doit donc être le plus faible possible afin d'assurer le développement d'un couvain de qualité.

La prévention reste donc essentielle pour contrôler l'acarien : ne pas attendre de pouvoir constater les dégâts pour intervenir, ne pas traiter à l'aveugle sans connaissance du niveau d'infestation de ses colonies, prendre un minimum de temps pour observer la santé de son cheptel. Ainsi, suivez l'état sanitaire de vos ruches, comptez les varroas ! Ces éléments vous permettront d'améliorer votre stratégie de lutte en ciblant les moments propices à une éventuelle intervention.

Participez à la grande mobilisation contre ce parasite sous deux formes :

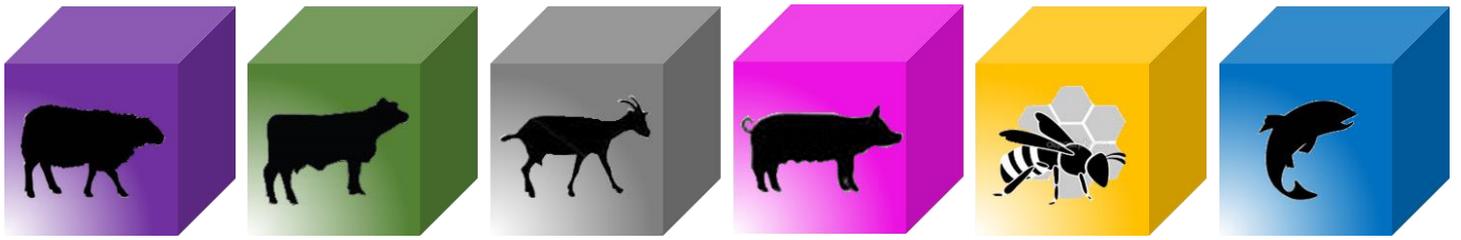
- **En saisissant vos données de comptage,**
- **Et/ou en répondant à l'enquête *Varroa* sur la plateforme sanitaire des GDS !**

Vous pourrez suivre au cours du temps les pratiques sur votre département, sur d'autres départements et vous participerez à la sensibilisation des apiculteurs à la réalité de la présence de l'acarien et à l'importance du comptage.

Le module varroa de la plateforme sanitaire des GDS fête sa 1^{ère} année d'existence. Il est enrichi tous les jours par des apiculteurs impliqués dans cette approche participative. Participez également ; Consultez les comptages depuis mai 2017; Consultez le bilan accessible sur la plateforme sanitaire des GDS relatif à vos pratiques de lutte saisies depuis le printemps 2018 auquel GDS France associe ses premières observations :

- De nombreux apiculteurs (dont la plupart sont adhérents d'une structure sanitaire apicole) traitent contre *Varroa*... mais une belle marge de progression existe encore !
- Les traitements de fin d'été sont encore trop fréquemment tardifs, avec des spécialités qui nécessitent une longue durée d'application avant d'atteindre une pleine efficacité.
- Les traitements sont souvent faits à l'aveugle, sans tenir compte du taux d'infestation des colonies.
- La lutte se base dans la très grande majorité des cas sur une stratégie exclusivement médicamenteuse, qui pourrait être potentialisée par l'utilisation de méthodes de lutte simples, reposant sur la maîtrise de la conduite de ses colonies (méthodes zootechniques), telles que la création d'essaïms artificiels ou le retrait de couvain de mâles.

Le *Varroa* est une menace pour l'apiculture française ! Ensemble, agissons et établissons un état des lieux de nos pratiques de lutte.



Le sanitaire ... j'adhère !